

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE-RENDU

de la séance du vendredi 24 février 2017

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à la séance	15

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAËL Christian, SAVIER Annie, PENTECOTE Jean-Yves, DUBOIS Jean-Luc, CALBRIX Patricia, MOUGEOLLE Gilles, DURAND Christiane, THIERY Elisabeth, DESJARDIN Pascal, LEJAL Fabienne, THIRIET Marie-Claudine, CAGNIAT Laurent, ROHRER Patrick, ROBIN Sylvie, MICLO Katia.

Absents (procurations):

PERRIN Jean-Claude (PENTECOTE Jean-Yves), ANDRE Michel (SAVIER Annie), DURAND Hervé (DUBOIS Jean-Luc), MELINE Nadia (MOUGEOLLE Gilles).

Absents :

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Présentation de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Budget :

- Vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes
- Vote des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes

Finances :

- Demande(s) de subvention(s) programme voirie Ruxurieux – tranche 2

Immobilier :

- Vente de terrain(s) au Lotissement des Prés de l'Epine

Divers :

- Adhésion(s) au SMIC 88

Questions diverses :

- Compte-rendu des décisions du Maire
 - o Droit de préemption
 - o Marchés
- Etat des demandeurs d'emploi

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h11.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2017 est adopté **A L'UNANIMITE**.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Katia MICLO

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au déménagement des services de la Perception à Saint-Dié-des-Vosges, et malgré les démarches engagées auprès du Directeur des Finances Publiques, il résulte des retards dans le traitement de certains documents comptables, en particulier les comptes de gestion et des écritures de régulations sur le budget Lotissement Zac des Grandes Fourrières. En conséquence, il ne sera pas possible de délibérer formellement sur les comptes administratifs et les comptes de gestion lors de la présente séance. Les autres comptes administratifs vont néanmoins être passés en revue afin d'accélérer le vote lors de la prochaine séance.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour une motion du Conseil pour réclamer le maintien du poste d'enseignant que l'inspection souhaite supprimer.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Après avoir demandé l'approbation du Conseil, la motion susmentionnée est rajoutée à l'ordre du jour **A L'UNANIMITE**.

**N° 01/17 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES VOSGES
AU TITRE DE L'AMELIORATION DES VOIES COMMUNALES – PROGRAMME VOIRIE &
ECLAIRAGE PUBLIC RUXURIEUX – TRANCHE 2**

VU le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que pour bénéficier de subventions du Conseil départemental des Vosges au titre du programme voirie & éclairage public Ruxurieux – tranche 2, la Commune doit prendre une délibération ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

SOLLICITE du Conseil départemental des Vosges, l'attribution d'une subvention au titre de l'amélioration des voies communales et de l'éclairage public – programme Ruxurieux – tranche 2 ;

PRECISE que cette opération fera l'objet d'une AP/CP lors du vote du budget 2017 ;

S'ENGAGE à réaliser l'opération dans son ensemble ;

AUTORISE Monsieur le maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'aboutissement de la présente demande.

N° 02/17 – CESSIONS DE TERRAINS AU LOTISSEMENT « PRES DE L'EPINE »

VU l'arrêté en date du 09 Septembre 2010 autorisant le permis d'aménager du lotissement dit « Aux Prés de l'Epine » fixant le nombre maximum de lots dont la réalisation est autorisée à 18,

VU la délibération du 27 Janvier 2012 fixant les conditions de vente et le prix de cession du terrain au m² à 32,00 €,

VU le plan de division et de bornage en date du 20/02/2012 du géomètre Géodatis

VU l'arrêté modificatif en date du 18 juin 2012 autorisant le Maire à différer les travaux de finition,

VU l'arrêté modificatif n°2 en date du 13 Juin 2013, portant création d'un lot supplémentaire et modification de l'assiette d'un lot

VU la déclaration en date du 22 Novembre 2012, attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour les réseaux humides et secs,

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

VU le certificat en date du 07 Mars 2013, autorisant la vente des lots avant l'achèvement des travaux de finition,

VU les précédentes cessions de terrains,

VU la demande d'acquisition de la parcelle lot 11 adressée par Monsieur Romuald OUVRY par courriel en date du 08 février 2017,

Considérant que Monsieur Romuald OUVRY a demandé la réservation du lot n°11 du Lotissement des Prés de l'Épine,

Considérant que Monsieur le Maire de Corcieux demande au Conseil l'autorisation de vendre lesdites parcelles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A L'UNANIMITE,

AUTORISE la vente du lot n°11 du Lotissement des Prés de l'Épine à Monsieur Romuald OUVRY, au regard des informations ci-dessous :

Nom(s) Prénom(s)	Cadastre	N° du Lot	Surface	Prix
Monsieur Romuald OUVRY	A 2222	11	862 m ²	27 584 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces contractuelles relatives à cette vente à l'étude de Maître POIROT, Notaire à CORCIEUX

DIT que les frais d'acte et autres droits sont à la charge des acquéreurs

PRECISE que le produit de ces ventes sera recouvré sur le budget lotissement « Prés de l'Épine » - article 7015 – Ventes de terrains aménagés.

N° 03/17 – SMIC 88 : DEMANDES D'ADHESIONS

VU le compte-rendu du Syndicat Mixte pour l'informatisation communale des Vosges (SMIC 88) en date du 20 décembre 2016,

Considérant que par sa délibération n°04/2016 du Syndicat Mixte pour l'informatisation Communale des Vosges en date du 25 octobre 2016, le Syndicat a accepté les adhésions de :

- La Commune de Le Puid ;
- La Commune de Le Mont ;
- Le Syndicat de Gestion du RPI de Biffontaine – La Chapelle devant Bruyères – Les Poulières ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

- Le Syndicat Scolaire de La Bourgonce – La Salle – Nompattelize ;
 - Le Syndicat des Eaux de la région de Landaville ;
 - Le Syndicat des Eaux de la région de Bulgnéville et de la Vallée du Vair ;
- Considérant que la Commune doit se prononcer sur les adhésions précitées,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE les adhésions au SMIC 88 de :

- La Commune de Le Puid ;
- La Commune de Le Mont ;
- Le Syndicat de Gestion du RPI de Biffontaine – La Chapelle devant Bruyères – Les Poulières ;
- Le Syndicat Scolaire de La Bourgonce – La Salle – Nompattelize ;
- Le Syndicat des Eaux de la région de Landaville ;

Le Syndicat des Eaux de la région de Bulgnéville et de la Vallée du Vair.

04 - MOTION - Demande de maintien du poste d'enseignant

VU le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, réuni le 24 février 2017, exprime à l'unanimité son désaccord quant à la suppression d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire de Corcieux.

Cette suppression décidée pour des raisons purement comptables aura des conséquences sur la qualité de l'enseignement : en effet, passer de 5 classes, une par niveau, à 4 classes entraînera des regroupements de 2 niveaux d'enseignement dans 3 classes (CP/CE1- CE1/CE2-CE2/CM1), la classe de CM2 étant la seule à échapper à un regroupement avec 23 élèves attendus. Ceci sera particulièrement préjudiciable pour les élèves de CP qui nécessitent toute l'attention de l'enseignant pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

D'autre part, les élèves de la classe ULIS, qui sera certainement au maximum de son effectif, soit 12, car une classe de ce type ferme à Bruyères à la rentrée 2017, verraient diminuer leurs possibilités d'inclusion dans les classes « normales », qui est pourtant indispensable à leur progression.

L'école de Corcieux est une école de centre-bourg. Elle est déjà l'école de rattachement de 2 autres communes (Les Arrentès et Vienville) et elle est appelée à se développer. Sa proximité immédiate avec le collège et tous les équipements sportifs et

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

culturels au centre de la commune en fait un pôle d'enseignement primaire majeur dans une commune de taille moyenne qui se doit d'offrir à sa population et à celles des communes environnantes un enseignement de qualité.

La baisse momentanée des effectifs, qui ont, par ailleurs, toujours été fluctuants et qui devraient remonter, ne peut pas à elle seule justifier une suppression de poste.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur, en conformité avec le courrier qui vous a été envoyé début février par le Maire et son adjointe aux affaires scolaires, de revenir sur cette décision.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

DEMANDE à l'Inspection académique de revenir sur la décision de suppression du poste d'enseignant de l'école élémentaire de Corcieux.

Questions diverses :

Etat des demandeurs d'emploi

Population	Nombre de demandeurs
Hommes	58
Femmes	62
Total	120
	<i>Dont</i>
Indemnisables	98
Non-indemnisables	22

Informations diverses au Conseil :

- Intercommunalité :
Monsieur le Maire fait le point sur les travaux de la Communauté d'Agglomération, en particulier le projet de mettre en place des fonds qui seraient pilotés par la Communauté d'Agglomération et pourraient subventionner des projets locaux (publics ou privés).
- Madame SAVIER fait un point sur le prix du livre qui va avoir lieu dans les bibliothèques de Gerbépal, La Houssière, Biffontaine et Corcieux. Une semaine de la culture pourrait être mise en place et bénéficier de subventions de la Communauté d'Agglomération. La bibliothèque associative de Gerbépal ne bénéficie plus de convention de prêt d'ouvrages de la Commune de Gérardmer. Il est pour projet de leur prêter des livres qui appartiennent à la Commune de Corcieux au travers d'une convention.
Les demandes de subvention vont être traitées par la commission vie associative.
Le site internet est en cours de correction. L'ancien a été déconnecté et l'adresse corcieux.fr renvoie désormais à mairie-corcieux.fr
- Madame CALBRIX fait un point sur les actions en cours : publicité pour le dispositif jardin partageur, mise en location de deux F4 et d'un F3, centralisation des demandes de location pour Vosgelis. Au pôle médical, six logements (deux F3 et quatre F2) seront disponibles à compter du 1^{er} mai.
- Monsieur le Maire fait état de la réception de la convention pour l'étude de faisabilité du projet de reconversion de l'ancienne maison de retraite. Il évoque la parution d'un article consacré à ce sujet. Il a par ailleurs rencontré le Directeur du CAUE pour évoquer la question de l'accompagnement à l'amélioration esthétique des bâtiments privés le long de la Rue du Château. Par ailleurs la question de l'aménagement de l'immeuble de l'ancienne boulangerie Blaise a été évoquée. Monsieur le Maire fait aussi état des méfaits perpétrés à la pharmacie (un serveur informatique volé), du vol à l'entreprise Mecmas à La Chapelle-devant-Bruyères, du vol au siège de l'ancienne Communauté de Communes, ainsi que d'intrusions au gymnase et à l'école maternelle avec dégradations.

Après avoir demandé si des membres voulaient intervenir, Monsieur le Maire constate qu'il n'y a plus d'intervention et clôt la séance le 25 février 2017 à 00h52.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,